# Logo, company name  Description automatically generated

 **RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS :** Haïti

**TYPE DE RAPPORT : SEMESTRIEL**

**ANNEE DE RAPPORT:** 2022

|  |
| --- |
| **Titre du projet : Renforcer l’accès à la justice des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants en vue d’une meilleure cohésion sociale**     **Numéro Projet / MPTF Gateway : 00119937** |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”) :** [ ]  Fonds fiduciaire pays[ ]  Fonds fiduciaire régional**Nom du fonds fiduciaire :**       | **Type et nom d’agence récipiendaire :** **PNUD (Agence coordinatrice)****ONU Femmes****UNICEF** |
| **Date du premier transfert de fonds :** 31 janvier 2020**Date de fin de projet :** 29 juin 2022 **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre ?** Non |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**[ ]  Initiative de promotion du genre[ ]  Initiative de promotion de la jeunesse[x]  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)[ ]  Projet transfrontalier ou régional |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire):** * Veuillez indiquer les montants totaux en dollars US alloués à chaque organisation récipiendaire
* Veuillez indiquer le montant du budget initial, le montant transféré à ce jour et l'estimation des dépenses par récipiendaire.
* Pour les projets transfrontaliers, regroupez les montants par agences, même s’il s’agit de différents bureaux pays, Vous aurez l’occasion de partager un budget détaillé dans la prochaine section.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Récipiendaire** | **Budget Alloué ($)** | **Transferts à ce jour ($)** | **Dépenses à ce jour ($)** |
| **UNDP (75%)** | **2,890,000.00** | **2,890,000.00** | **2,168,782.03** |
| **ONU Femmes (86%)** |  **765,000.00** |  **765,000.00** |  **661,351.00** |
| **UNICEF (63%)** |  **845,000.00** |  **845,000.00** |  **533,891.16** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **TOTAL** | **USD 4,500.000.00** | **USD 4,500.000.00** | **3,364,024.19** |

Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet : 75%(3e tranche reçue plus de 6 mois en retard par UNICEF et ONU Femmes)\*JOINDRE LE BUDGET EXCEL DU PROJET MONTRANT LES DÉPENSES APPROXIMATIVES ACTUELLES\* *Les modèles de budget sont disponibles* [*ici*](https://www.un.org/peacebuilding/content/application-guidelines)**Budgétisation sensible au genre :**Indiquez quel pourcentage (15%) du budget contribuant à l'égalité des sexes ou l'autonomisation des femmes (GEWE) ? 14.6 %Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet contribuant à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : 675,000.00Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant contribuant à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : 661,351 |
| **Marquer de genre du projet : GM2****Marquer de risque du projet : Moyen****Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area ») : Renforcement des capacités**  |
| **Préparation du rapport :**Rapport préparé par :      Rapport approuvé par :      Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport :  |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT :***

**Partie 1 : Progrès global du projet**

Expliquer brièvement l'état global de mise en œuvre du projet en termes de cycle de mise en œuvre, y compris si toutes les activités préparatoires ont été achevées (par exemple, contractualisation des partenaires, recrutement du personnel etc.) (limite de 1500 caractères) :

Durant la période couverte par ce rapport, la quasi-totalité des activités préparatoires à la mise en œuvre du projet ont été achevées. L’ensemble du personnel devant travailler à la réalisation des activités ont été recrutés ainsi que la majorité des partenaires de mise en œuvre. Le Conseil National d’Assistance Légale, institution nouvellement créée par la loi de 2018 sur l’assistance légale a été mise en place et fonctionne. Il est constitué d’un Conseil d’Administration de 5 membres et d’une direction générale. La Direction générale du CNAL est aussi constituée de plusieurs directions techniques et administratives qui sont à ce jour fonctionnelles. Le projet Accès à la justice a doté le CNAL d’un ensemble d’outils techniques et de gestion à savoir : un plan d’opérationnalisation, un ensemble des règles d’application de la loi de 2018, un plan stratégique couvrant la période 2020-2025, une analyse sur les formations passées en assistance légale et les besoins de formation. Une étude sur la stratégie d’intégration de la médiation dans le droit positif haïtien a aussi été réalisé pour le CNAL permettant de soutenir la nécessité de rendre obligatoire par le biais d’un cadre légal à venir la pratique de la médiation judiciaire en Haïti. Le CNAL dispose d’un budget initial de 50 millions de gourdes lui permettant de fonctionner et de faire fonctionner les 9 bureaux d’assistance légale mis en place au cours de l’année 2021 et dont 5 ont été équipés et soutenus techniquement par le projet Accès à la justice. Ce budget établi par le gouvernement au cours de l’exercice 2020-2021 provient des fonds du Trésor de la République et est nettement en deca des prévisions dont le montant estimatif initial était de Trois cent un million, quatre cent quatre-vingt mille et neuf cent dix-huit gourdes (301,480,918) devant permettre au CNAL de mettre en place les dix-huit (18) bureaux d’assistance légale à travers les 18 juridictions judiciaires de la République. Tel qu’initialement prévu par le projet Accès à la justice, les 3 Bureaux d’Assistance Légale sont fonctionnels à date et desservent la population vulnérable des zones ciblées au départ. Ces 3 bureaux sont repartis comme suit : un bureau aux Cayes, un à Petit-Goâve et un autre à Port-au-Prince. Deux (2) autres bureaux ont été soutenus par le projet durant la période d’extension du projet dont un bureau aux Gonaïves et un autre à Port-de Paix. Au total, 5 bureaux sur 9 ont reçu l’appui logistique du projet y compris le bureau central à savoir le CNAL. Le CNAL dispose grâce a l’appui fourni parce projet d’une base de données et de l’équipement technologique requis pour la soutenir

L’ensemble des bureaux soutenus par le projet sont équipés en ressources matérielles et énergétiques permettant un fonctionnement complet de ces bureaux. Trois cliniques juridiques sur un total prévu de 3 fonctionnent et fournis des services d’assistance légale à la population vulnérable. Il s’agit de deux cliniques juridiques pilotées par le Barreau de Port-au-Prince et la clinique juridique pilotée par l’Ecole de Droit des Cayes.

Le projet a aussi appuyé financièrement et tel que prévu un certain nombre d’organisation de la société civile fournissant des services d’assistance légale à la population vulnérable. Ces organismes sont les suivants : OCNH, FJKL, VHDH, BDHH, Fondation Terre Bleue et IMED. Ces organisations ont pu desservir a date un total de 1694 personnes en assistance légale dont 211 femmes. Les bureaux d’assistance légale ont de leur côté pu soutenir les besoins d’assistance légale de 1103 personnes dont 98 femmes et 38 enfants.

Toujours en matière d’assistance légale, le projet a renforcé sa collaboration avec l’organisation locale IMED pour un appui juridique aux femmes détenues dans les prisons des Cayes et de Cabaret. Des visites ont été effectuées au niveau des deux prisons (Cayes et Croix des Bouquets) au terme desquelles 254 femmes en détention préventive prolongée (DPP) ont été maintenues et 38 d’entre elles libérées. En collaboration avec l’organisation locale PESADEV, un appui psychosocial a été fourni à ces 38 femmes libérées et 15 d’entre elles ont déjà reçu un support financier pour le développement d’activités génératrice de revenue. L’activité est encore en cours et d’ici à la fin du projet toutes les femmes auront reçu l’appui financier. Pour faciliter leur réintégration sociale, un accord est entamé avec l’association 4 Chemins qui accompagne es femmes sur une durée de deux mois à partir du mois de juin afin de renforcer leur estime à travers des performances artistiques telles la danse et le théâtre.

Des activités d’envergure et de qualité ont été effectuées dans la section des droits de l’enfant. En effet, les acteurs de la chaine pénale ont reçu une formation sur les alternatives à la poursuite et l’emprisonnement des mineurs en conflit avec la loi. Il s’agit de 150 intervenants (85 hommes et 65 femmes) du secteur (Magistrats, policiers, travailleurs sociaux et avocats) ont pu bénéficier de cette formation. Deux modules de formation standardisé ont été conçus et disponibles pour tous les acteurs de la protection de l’enfant en Haïti. Un appui technique et financier a été donné aux organisations non gouvernementales Terres des Hommes Italie et l’Institut Mobile d’Education Démocratique (IMED) pour fournir une assistance légale aux mineurs en prison et soutien à la réinsertion post carcérale. Ce projet a pu libérer 130 mineurs dont 13 filles dans les juridictions cibles et 120 familles ont été accompagnées en vue d’assurer le retour à l’école et l’apprentissage de métier en fonction des habilités des mineurs.

Malgré les problèmes survenus dans les quartiers proches du Tribunal pour enfants de Port-au-Prince, des bases de données dans deux tribunaux pour enfants ont été installées et les utilisateurs formés pour la collecte et la gestion des informations. Actuellement, les bases de données sont opérationnelles afin d’assurer un traitement plus célère des dossiers des mineurs dans les prisons. Le processus d’accréditation d’une cinquantaine de familles a été lancé auprès de l’IBESR afin de valider lesdites familles.

L’Office de la Protection du Citoyen (OPC) a développé un partenariat avec l’UNICEF dans le but d’accompagner les acteurs de prise en charge et d’assurer le suivi des enfants dans les différents carcéraux du pays. Dans ce cadre, 100% des commissariats et prison dans les communes cibles du projet font l’objet d’un contrôle et la supervision régulières afin de produire des recommandations aux acteurs publics pour une amélioration des conditions de vie des mineurs.

Sur la réduction du flux entrant, le Projet Accès à la justice a soutenu en collaboration avec l’Ecole de la Magistrature le renforcement des compétences sociales des acteurs clés de la chaine pénale en particulier, les magistrats, les parquetiers, les policiers et les juges de Paix. Une série d’activités portant sur l’information, la sensibilisation et l’éducation au droit ont été réalisée par les cliniques juridiques au bénéfice des populations vulnérables ayant pour conséquence une réduction du flux entrant. Le Projet a soutenu la relance des Comités de suivi de la chaine pénale à Port-au-Prince, Croix-des-Bouquets. Des démarches similaires ont été initiées dans la région des Cayes et de Petit-Goâve. Du au problème d’insécurité crée par les groupes armés, la relance des audiences au niveau de ces juridictions n'a pu se concrétiser. Le Projet a également soutenu le ministère de la justice dans l’élaboration de son plan stratégique prioritaire et la mise en place de son Comité de pilotage. Le Comité de pilotage a pour mission d’institutionaliser les Comités de suivi de la chaine pénale et la coordination Comites de mise en état des affaires pénales dans les 18 juridictions de première instance du pays.

Le projet a grandement contribué au renforcement des capacités des institutions de la chaine pénale pour un meilleur traitement des cas de VBG et une meilleure réponse et accompagnement aux femmes victimes de violences. A ce titre, le projet a fourni un accompagnement technique au cellules genre du parquet et de la PNH pour le développement de leurs documents stratégiques respectifs à travers différents ateliers de travail. Aussi, en partenariat avec l'Institution nationale des droits de l'homme, soit l’Office de la Protection du Citoyen (OPC), le projet a contribué au développement d’outils qui seront servis à outiller les acteurs de la chaîne pénale et organisations de droits humains. A cet effet, un guide de gestion de plainte en matière de VGB, un module de stratégie de traitement de plaintes, un module harmonisé sur les besoins spécifiques des femmes en matière de justice, un guide référentiel incluant un annuaire des organisations de la société civile offrant les services aux survivantes de SGBV et des fiches d’information sur les VBG - les informations de base sur l’assistance légale et les rôles des BALs ont été élaborés. Des ateliers de formations, de brainstorming et de coaching ont aussi été réalisés dans les zones couvertes par le projet : Port-au-Prince, Petit-Goâve et Cayes renforçant les capacités techniques d’un nombre total de 367 personnes (dont 161 femmes) représentantes de la communauté LGBTI, Acteurs du système Judicaire, de la PNH, des OCS, de la communauté vodouisante etc. sur l’utilisation des outils développés, les démarches vers l’obtention d’une assistance légale, les VBG etc. A l’issu des ateliers, 681 exemplaires des outils suivants ont été distribués :

* 227 *fiches d’informations sur la réception et le traitement des plaintes de VBG*
* 227 *fiches d’informations sur l’Assistance légale*
* 227 Dépliants en créole et français sur *les bureaux d’assistance légale*
* Partage de la loi *sur l’assistance légale (*version électronique).

Ces actions contribuent à renforcer les acteurs pour un meilleur traitement des cas de VFF et des réponses et accompagnements plus efficaces et coordonnés à travers les régions ciblées. Il y a lieu de souligner que les réalisations de ce projet en matière de renforcement des capacités des institutions ont une portée nationale car, les matériels et les outils de vulgarisation ont été distribués dans les départements à travers la Coordination des Présences Territoriales de l’Office de la Protection du Citoyen. Ces outils de vulgarisation ont été publiés aussi sur le site de l’OPC, sur les réseaux sociaux et relayés sur les sites d’Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF), Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l’Homme (AFCNDH).

Par ailleurs, les modules de formation et les différents guides élaborés, une fois présentés officiellement, feront l’objet d’outils de bonnes pratiques au niveau des Associations d’Ombudsman et d’INDH sur le plan international.

Sur le renforcement du secteur carcéral et judiciaire dans la réponse au COVID 19, le Projet Accès à la justice a apporté une contribution importante à la Direction de l’Administration Pénitentiaire en lui dotant de matériels et d’équipements sanitaires et hygiéniques pouvant couvrir l’ensemble des centres carcéraux de la République. Des actions particulières ont été réalisées dans les zones cibles du projet telles que la réalisation de cliniques mobiles médicales dans les centres carcéraux, installation de système de traitement d’eau pour les détenus, sensibilisation des détenus sur leurs droit, formation des acteurs judiciaires et de la société civile sur les droits des détenus etc. Des matériels de communication et des sensibilisations ont été développés par le Projet sur le respect des droits des détenus avec le support des organismes de la société civile.

Le Projet a aussi apporté une contribution importante dans l’amélioration au niveau des conditions de détentions dans les centres carcéraux tels que ; l’amélioration des infrastructures sanitaires des centres carcéraux tels que l’ajout de 6 toilettes au bloc sanitaire, installation de 2 citernes de 600 gallons d’eau pour alimenter le système sanitaire, travaux de plomberie, réaménagement de cuisine, l’amélioration des infrastructures entreposant les aliments des détenus etc.

Sur le renforcement de l’administration pénitentiaire, le Projet a permis à la DAP de disposer d’un bâtiment logeant le centre de données informatiques, des matériels informatiques adéquats ont été fournis à la DAP pour le fonctionnement efficace de son système de gestion des détenus (SYGED).

L’ajout de cette nouvelle salle d’audience devait permettre la tenue d’un plus grand nombre d’audience. A noter qu’avant l’ajout de cette salle, le palais de justice des Cayes a été fortement endommagé par le tremblement de terre et la salle d’audience antérieure ne pouvait pas être utilisée. Un appui technique a aussi été offert par le Projet a la DAP devant lui permettre une meilleure coordination avec les partenaires techniques et financiers venant en support à la DAP dans les différents centres de détention de la République.

.

**Importance du travail des BALs dans la réduction de la détention provisoire prolongée.**

Depuis le lancement des deux BALs en juin 2021, on peut constater presque la moitié des personnes prises en charge ont recouvré leur liberté. Cela montre qu’ils effectuent un travail important et qu’il existe une nécessité de leur appuyer pour continuer ce travail. Quand on analyse les informations présentées au graphe suivant on constate qu’environ 40% des personnes assistées ont pu recouvrir leur liberté. Donc, sans le travail des BALs ces gens seraient encore en détention provisoire prolongée.

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :

Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet. (Limite de 1500 caractères) :

Durant la période couverte par ce rapport, le Projet accès à la justice a permis concrètement la matérialisation de la loi de 2018 sur l’assistance légale par la mise en place du Conseil National d’Assistance Légale et son opérationnalisation dans un délai record. Grace au soutien du projet, le CNAL fonctionne et dispose d’un budget initial tire des fonds du Trésor de la République. Le CNAL a pu rendre opérationnel un total de 9 bureaux d’assistance légale sur 18 dès la première année de son existence et travaille à la mise en place des 9 autres. Les neuf (9) bureaux d’assistance légale fonctionnels se situent dans les régions suivantes : Cayes, Petit-Goâve, Miragoâne, Jacmel, Fort-Liberté, Cap-Haitien, Gonaïves, Port-de Paix et Port-au-Prince. Ces bureaux d’assistance légale ont pu assister un nombre de mille cent trois (1103) personnes dont 967 hommes, 98 femmes et 38 enfants Ces bureaux ont pu obtenir des décisions de justice en faveur de six cent vingt-deux (622) personnes, dont : cinq cent quatre (504) libérations et cent dix-huit (118) condamnations.

Le projet a pu dynamiser les services d’assistance légale offerts par certaines organisations de la société civile par le biais d’un appui financier. Ces organismes sont : FJKL, OCNH, BDHH, VHDH, IMED et Fondation Terre Bleue. Ces organisations ont pu desservir un nombre de mille six cent quatre-vingt-quatorze (1694) personnes dont cent cinquante et 211) femmes grâce au soutien financier du projet.

La notion de clinique juridique a bien été appropriée par le Barreau de Port-au-Prince qui, grâce à ce projet, a pu effectuer des campagnes de sensibilisation, d’information et d’éducation sur le droit et ce, sur des matières portant à la fois sur le droit pénal et civil. Ce qui consacre un changement majeur dans les services d’assistance légale habituellement fournis par le Barreau de Port-au-Prince dont les services d’assistance légale portaient uniquement sur le droit pénal.

Avec l’appui du projet, l’Office de la Protection du Citoyen (OPC) a pu développer un ensemble d’outils de vulgarisation portant sur les droits des accusés, des détenus, des garanties judiciaires et des outils sur la garde à vue. L’OPC a pu aussi développer des matériels de communication et de sensibilisation sur le rôle des bureaux d’assistance légale et l’accès aux services de ces bureaux. La contribution des OSCs au niveau de la mise en œuvre de ce projet est aussi à souligner.

Les OSCs, partenaires de mise en œuvre du projet Accès à la justice ont pu, grâce au financement obtenu du projet, faciliter la libération de cinq cent quarante-six (546) personnes dont trente et un (31) femmes à travers 7 juridictions judiciaires du pays à savoir : Croix des Bouquets, Port-au-Prince, Cayes, Saint-Marc, Gonaïves, Carrefour et Mirebalais. En lien avec ces libérations, le projet a pu distribuer deux mille cinquante (2050) kits d’accompagnement aux détenus libérés. Une assistance psychologique et sociale a pu être fournie à quatre cent vingt-quatre (424) personnes dont cinquante-trois (53) femmes.

**Partie II: Progrès par Résultat du projet**

**Résultat 1: les populations vulnérables ont un meilleur accès aux services d’aides juridiques et judiciaires à travers la mise en place du système national d’assistance légale, de cliniques juridiques fixes et mobiles et le renforcement des organisations de la société civile**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **On Track**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Durant la période couverte par ce rapport, les populations vulnérables des zones ciblées par le projet tel que les Cayes, Petit-Goâve et Port-au-Prince, Miragoâne, Gonaïves et Port-de-Paix peuvent recourir aux services d’assistance légale fournis par les BALs, les cliniques juridiques ainsi que les services offerts par les organismes de la société civile. A date le projet a pu concrétiser la mise en place et le fonctionnement des services d’assistance légale tels que prévu par la loi sur l’assistance légale de 2018. Le projet a aussi renforcé les capacités professionnelles des avocats travaillant dans les BALs, les cliniques juridiques et les Organismes de la société civile à travers 2 sessions de formations en technique de médiation et gestion de conflits permettant a ces acteurs de mieux pratiquer la médiation comme méthode alternative de résolution de conflits. Un nombre total de 45 avocats de ces institutions ont pris part a ces sessions de formation comprenant vingt (20) femmes

Le Conseil National d’Assistance Légale est légalement constitué et fonctionne à travers ses différentes directions techniques. Le CNAL est convenablement outillé en matière de gestion et sur le plan technique grâce au support technique et financier du Projet. La direction générale du CNAL dispose de moyens logistiques adéquats pour effectuer la supervision et la coordination des services offerts par les bureaux d’assistance légale à travers les zones précédemment citées. Un appui logistique important a été fourni par le projet au CNAL comprenant deux (2) véhicules, des équipements et matériels de bureau, des équipements énergétiques permettant le plein fonctionnement de l’institution.

Des équipements et matériels de bureau ont aussi été offerts aux différents BALs prévus par le projet y compris des équipements énergétiques permettant aussi leur plein fonctionnement. A date, le CNAL dispose d’une base de données développée par le Projet lui permettant de collecter les données pertinentes relatives aux services d’assistance légale fournis par les BALs. Tel que prévu par le projet accès à la justice, les BALs, les cliniques juridiques ainsi que les organismes de la société civile qui ont bénéficié de l’appui financier du projet disposent de compétences sociales leur permettant d’effectuer valablement leur travail. Le personnel du CNAL, les avocats des BALs, les avocats des cliniques juridiques ainsi que les avocats travaillant dans les OSCs ont pris part au cours du 25 au 29 avril 2022 a une importante session de formation sur les Techniques de médiation et gestion des conflits dont l’objectif majeur était de renforcer leurs capacités techniques dans ce domaine et aussi harmoniser leur pratique. Le renforcement des capacités des organismes de la société civile, prestataires de services d’assistance légale a été réalisé grâce au support technique et financier du Projet.

En collaboration avec IMED, le projet a fourni une assistance légale à 254 femmes en détention préventive prolongée (DPP) dont 38 libérées. Un appui psychosocial est fourni à ces 38 femmes libérées par l’organisation PESADEV et 15 d’entre elles ont déjà reçu un support financier pour le développement d’activités génératrice de revenue. L’activité est encore en cours et dans moins d’un mois toutes les femmes auront reçu l’appui financier. Pour faciliter leur réintégration sociale, un accord est entamé avec l’association 4 Chemins qui va accompagner les femmes à renforcer leur estime à travers des performances artistiques telles la danse et le théâtre.

Justice de genre dans le code pénal et le code de procédures pénales : Le projet a soutenu des professionnels de droit pour la réalisation d’une étude portant sur l’identification des variables liées au genre dans le code pénal et le nouveau code de procédures pénales. L’étude est réalisée et le rapport est développé. Des travaux de graphisme sont en cours afin de pouvoir finaliser et publier le rapport

En lien avec la protection des enfants, 94 avocats ont reçu plus de 25 heures de formation sur les thématiques indiquées dans les modules en partenariat avec l’Ecole de la Magistrature, les consultants internes et les juges pour enfants des juridictions des Cayes, de Port-au-Prince et du Cap haïtien. Une autre session de formation spécifique a été organisée sur la justice des mineurs à l’intention de 71 personnes dont des Juges de paix, les Policiers de la Brigade de Protection des Mineurs, les Substituts du Commissaire du Gouvernement et les Travailleurs sociaux de l’IBESR. Cette formation a permis d’une part de maitriser la législation et la procédure applicable aux mineurs en conflit avec la loi et de définir les rôles et responsabilités et compétences de chaque acteur dans toutes les phases de la procédure jusqu’à la réinsertion du mineur d’autre part.

Ce qui a facilité un meilleur traitement des dossiers des mineurs arrêtés par la police, un suivi célère des cas par les autorités judiciaires et une gestion de qualité du processus post carcéral et réinsertion des mineurs libérés. Les modules de formation ont été conçus sur la protection de l’enfant, la législation nationale et internationale applicable aux mineurs auteurs d’infractions à la loi pénale, les alternatives fort de son intimidation la procédure prévue dans toutes les phases (de l’arrestation, du jugement à la réinsertion du mineur).Le développement d’un système de collecte et de gestion de l’information a été mis en place dans les tribunaux pour enfant et 35 membres du personnel judiciaires (Magistrats et Greffiers) formés à l’utilisation et la gestion de la base de données sur les mineurs en conflit avec la loi. Il s’agit d’un outil important qui permet aux acteurs d’agir sur la base de l’évidence et dans les délais. Les bases de données sont opérationnelles mais un plan d’approvisionnement et de formation continue est en cours finalisation.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

**Résultat 2: La réduction du flux entrant de dossiers et le désengorgement du système judiciaire de la justice, associés à une capacité accrue des titulaires de droits à faire valoir leurs droits**

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **On Track**

**Resumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Sur la réduction du flux entrant, le Projet Accès à la justice a fourni une importante contribution au renforcement des compétences sociales de différents acteurs de la chaine pénale dans le but de travailler à la réduction du flux entrant. De manière stratégique, le Projet a établi un protocole d’accord avec l’Ecole de la Magistrature (EMA) dans l’objectif de réaliser une série de formation mettant en présence les deux acteurs clés devant travailler à la réduction du flux entrant.

Ainsi des séries de formations conjointes Police-Justice ont été organisées couvrant des thématiques visant à : 1) Améliorer la communication et la coordination entre le parquet et la PNH en matière d’arrestations, de déferrement et d’investigation ;

2) Renforcer les capacités des officiers de Police judiciaire, des commissaires du gouvernement pour un traitement efficace des dossiers judiciaires tant au niveau de la Police que du parquet

3) Améliorer la conformité à la loi des enquêtes, arrestations, déferrements et placement en détention ;

4) Améliorer la qualité des dossiers préparés par la PNH pour être déférés au parquet ;

5) Contribuer à la réduction de la détention préventive prolongée par l’amélioration du contrôle du flux des déferrements entre la PNH et le parquet et des placements en détention ;

6) Promouvoir/favoriser une meilleure gestion des scènes de crimes et de la collecte des pièces à conviction ;

7) Améliorer et renforcer le management judiciaire en termes de traitement des dossiers et leur entrée dans le système.

Un total de cent vingt-quatre (124) participants dont trente (30) femmes ; regroupant des commissaires du gouvernement, des policiers et des juges de paix ont suivi ces séries de formations dans le but de mieux coordonner leurs actions de manière à parvenir à une meilleure gestion du flux entrant. La contribution des cliniques juridiques quant aux campagnes de sensibilisation, d’information et d’éducation au droit réalisées au bénéfice des populations vulnérables influe également sur la réduction du flux entrant dans la mesure ou certains conflits sont résolus par la connaissance des citoyens de leur droit. Un nombre de 43 avocats dont 20 femmes travaillant dans les BALs, les cliniques juridiques et les organismes de la société civile ont bénéficié d’une formation sur les techniques de médiation et gestion de conflits dont l’objectif visait à renforcer et harmoniser leur pratique dans ce domaine.

Le projet a grandement contribué au renforcement des capacités des institutions de la chaine pénale pour un meilleur traitement des cas de VBG et une meilleure réponse et accompagnement aux femmes victimes de violences. Ce support s’est manifesté à deux niveaux : i) ***Développement d’outils stratégiques de référence*** : En partenariat avec l'Institution nationale des droits de l'homme, soit l’Office de la Protection du Citoyen (OPC), le projet a contribué au développement d’outils qui seront servis à outiller les acteurs de la chaîne pénale et organisations de droits humains. A cet effet, un guide de gestion de plainte en matière de VGB, un module de stratégie de traitement de plaintes, un module harmonisé sur les besoins spécifiques des femmes en matière de justice, un guide référentiel incluant un annuaire des organisations de la société civile offrant les services aux survivantes de SGBV et des fiches d’information sur les VBG - les informations de base sur l’assistance légale et les rôles des BALs ont été élaborés ; ii) ***Formation et accompagnement des acteurs*** : En partenariat avec l’OPC, huit (8) ateliers de formation et de brainstorming ont été réalisés dans les zones visées par le projet : Port-au-Prince, Petit-Goâve et Cayes renforçant les capacités d’un nombre total de 367 personnes (dont 161 femmes) représentantes de la communauté LGBTI, Acteurs du système Judicaire, de la PNH, des OCS, de la communauté vodouisante etc. sur les outils utilisés, les démarches vers l’obtention de l’assistance légale, les VBG etc.

A l’issu des ateliers, 681 exemplaires des outils suivants ont été distribués :

* 227 *fiches d’informations sur la réception et le traitement des plaintes de VBG*
* 227 *fiches d’informations sur l’Assistance légale*
* 227 Dépliants en créole et français sur *les bureaux d’assistance légale*
* Partage de la loi *sur l’assistance légale (*version électronique).

, Il y a lieu de souligner que les réalisations de ce projet en matière de renforcement des capacités des institutions ont une portée nationale car, les matériels et les outils de vulgarisation ont été distribués dans les départements à travers la Coordination des Présences Territoriales de l’Office de la Protection du Citoyen. Ces outils de vulgarisation ont été publiés aussi sur le site de l’OPC, sur les réseaux sociaux et relayés sur les sites d’Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF), Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l’Homme (AFCNDH).

Par ailleurs, les modules de formation et les différents guides élaborés, une fois présentés officiellement, feront l’objet d’outils de bonnes pratiques au niveau des Associations d’Ombudsman et d’INDH sur le plan international.

Additionnellement, le projet a contribué au renforcement des cellules genres du Parquets de Port-au-Prince et de la PNH à travers différents ateliers de travail sur la planification stratégique. Le tableau ci-dessous décline les réalisations et produits/escomptés :

| **Date** | **Activité réalisée**  | **Produit escompté** |
| --- | --- | --- |
| 5 au 25 janvier 2022 | Révision des rapports de diagnostic organisationnel et de l’audit genre de la Cellule Genre du Parquet de Port-au-Prince | Rapport final de Diagnostic de fonctionnement de la Cellule Genre du Parquet |
| 10 et 11 mars 2022 | Séances de travail avec des Substituts du Commissaire du Gouvernement pour finalisation du Plan d’action annuel 2022 de la Cellule Genre du Parquet de Port-au-Prince (objectifs, résultats attendus, besoins/problèmes identifiés, activités, période de réalisation, acteurs impliqués)Participants :  | Document de Plan d’action annuel 2022 de la cellule genre du Parquet |
| 5 avril 2022 | Collecte d’information permettant d’évaluer en groupe les capacités organisationnelles et opérationnelles de la Cellule Genre de la PNH (CNAF)Participants – 11 personnes dont : 6 femmes et 4 hommes de la PNH + la conseillère genre du BINUH | Diagnostic de fonctionnement de la CNAF |
| 6 et 7 avril 2022 | Exercice de planification stratégique / Séances de travail avec des membres de la CNAF pour définition d’énoncés stratégiques (mission, vision, valeurs, mandats), analyse de contexte (histoire de la cellule), analyse des parties prenantes, analyse SWOT, ébauche d’objectifs.Participants – 11 personnes dont : 6 femmes et 4 hommes de la PNH + la conseillère genre du BINUH | Eléments de base pour conception du plan d’action annuel de la cellule genre |
| 12 et 13 avril 2022  | Séances de travail sur Arbre à problèmes, identification objectifs envisagés, résultats escomptés, activités prévues, dates de réalisation, personnes responsablesParticipants – 11 personnes dont : 6 femmes et 4 hommes de la PNH + la conseillère genre du BINUH | Document de Plan d’action annuel 2022-2023 de la CNAF |
| 25 mai 2022 | Soumission à la Cellule Genre du Parquet des Rapports définitifs du fonctionnement de la Cellule Genre et du Plan d’action 2022-2023 en lien avec le Plan Stratégique | Appropriation et large diffusion de ces rapports au niveau des différents concernés au Parquet |

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Les activités menées dans le cadre de ce résultat visent à renforcer l’accès des femmes ainsi que d’autres groupes vulnérables à la justice. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont assurées en prévoyant l'intégration du genre dans toutes les activités prévues et/ou mises en œuvre. A travers les accords de partenariats, les partenaires de mise en œuvre sont tenus de prendre en compte la diversité des sexes ainsi que les différentes couches vulnérables dans leurs réalisations respectives. Les matériels de communication et de sensibilisation produits, les outils de travail en matière de VBG développés tiennent clairement compte du genre et des besoins sexospécifiques tout au long de leur développement. Des données désagrégées par sexe sont recueillies lors de chaque atelier ou consultation conduit et les rapports partiels fournis prennent en compte ses informations désagrégées. Différents publics dont les jeunes, avocat-es stagiaires et universitaires prennent part dans nos ateliers de consultation. Les TDRs et les productions préliminaires relatifs à la création de la base de données du CNAL prennent en compte des spécificités liés au genre et ONU Femmes participe à toutes les sessions de discussion avec la firme contractée pour s’assurer que tout au long du processus, les besoins sexospécifiques soient pris en compte.

**Résultat 3: Le renforcement du secteur carcéral et judiciaire dans la réponse à la COVID contribue à l’effort de cohésion sociale et de consolidation de la paix**

Le Projet Accès à la justice a fourni à date un important appui au renforcement du secteur carcéral et judiciaire. Le Projet a fourni une importante contribution au plan de contingence de la DAP au niveau de la réponse à la COVID 19. Des matériels et équipements sanitaires ont été fournis à la DAP lui permettant de desservir en kits sanitaires les centres carcéraux dans toutes les juridictions du pays. L’appui fourni au niveau de la réponse au COVID a pu permettre à la DAP de diminuer considérablement le risque de propagation du COVID dans les centres carcéraux.

Le Projet a permis à la DAP de disposer d’un bâtiment logeant son centre de données informatiques pour le fonctionnement efficace de son système de gestion des détenus (SYGED). Une salle d’audience a été construite à la prison civile des Cayes devant permettre une nette augmentation des audiences correctionnelles dans la juridiction judiciaire des Cayes. Un appui technique a aussi été offert par le Projet a la DAP devant lui permettre une meilleure coordination avec les partenaires techniques et financiers venant en support à la DAP dans les différents centres de détention de la République. La DAP dispose d’un centre de données (Data Center). Des matériels informatiques ont aussi été fournis à la DAP en vue de consolider le Système de gestion de la détention (SYGED). Le Projet a aussi facilité la mise en réseaux des centres de détention à travers le développement de la base de données informatiques de la DAP.

Le Projet a également fourni un important appui à la DAP pour la coordination de l’action des partenaires techniques et financiers et ce dans les différents centres de détention à travers le territoire à travers notamment le renforcement des ressources humaines. Cette personne ressource contribue à faciliter la coopération technique avec les services et unités de la DAP pour l'obtention d’une série de résultats à travers les accords de partenariat tels : l'harmonisation des activités des composantes du projet avec les différents acteurs de développement ; la facilitation des échanges avec les partenaires ainsi que le renforcement de la capacité institutionnelle de la DAP dans la coordination et la gestion des partenariats.

Sur le renforcement du secteur carcéral et judiciaire dans la réponse au COVID 19, le Projet Accès à la justice a apporté une contribution importante à la Direction de l’Administration Pénitentiaire en lui dotant de matériels et d’équipements sanitaires et hygiéniques pouvant couvrir l’ensemble des centres carcéraux de la République.

Des actions particulières ont été réalisées dans les zones cibles du projet telles que la réalisation de cliniques mobiles médicales dans les centres carcéraux, installation de système de traitement d’eau pour les détenus, sensibilisation des détenus sur leurs droit, formation des acteurs judiciaires et de la société civile sur les droits détenus etc. Des matériels de communication et des sensibilisations ont été développés par le Projet sur le respect des droits des détenus avec le support des organismes de la société civile.

Le Projet a aussi apporté une contribution importante dans l’amélioration des conditions de détentions dans les centres carcéraux tels que ; l’amélioration des infrastructures sanitaires des centres carcéraux, l’amélioration des infrastructures entreposant les aliments des détenus, distribution de kits d’hygiènes et sanitaires aux détenues etc. Cette collaboration avec la DAP dans l’amélioration des conditions de détention contribuera grandement à renforcer la DAP dans son rôle de gestionnaire de prison ; renforcer le leadership du personnel pénitentiaire et renforcer la confiance des détenues dans les initiatives prises par l'administration publique pour améliorer leurs conditions de détention.

L’UNICEF a distribué dans les prisons de Delmas, Cabaret, la BPM et les commissariats de police des matériels de protection contre le Covid 19. 130 mineurs libérés et 57 familles ont reçu des kits d’hygiènes durant les trois derniers mois via le partenaire d’implémentation IMED. Le rétablissement des liens familiaux a été rétabli avec 67 mineurs et des kits scolaires ont donné au CERMICOL pour 84 enfants en conflit avec la loi. Dans le but d’améliorer le suivi et la coordination des actions partenaires pendant la pandémie du Covid 19, 50 modems avec connexion internet ont remis aux responsables des institutions et agents de protection durant les six derniers mois. De l’appui psychosocial fourni à 100% des mineurs réinsérés et ceux en prison

Veuillez évaluer l'état actuel des progrès du résultat : **On Track**

**ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS:**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Base de données** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ Milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 1****:** Les populations vulnérables ont un meilleur accès aux services d'aide juridique et judiciaire à travers la mise en place du système national d'assistanceProduit 1.1 :Le CNAL est mis en place et opérationnel, et est outillé pour assurer la coordination et l’encadrement du fonctionnement des BA | Indicateur 1.1Mesure dans laquelle les BALs sont mis en place de manière équitable et stable |  | Existence de conditions viables pouvant assurer la pérennité équitable des BALs après le projet. La présence de ces éléments exprime une forte mesure d’équitabilité et de stabilité des BALs.  | **-**Composition de plus de 30% du personnel des deux BALs opérationnels-Les BALs mis en place ont eu lieu avec la collaboration des barreaux de leurs juridictions-Le budget de fonctionnement de ces 3 BALs provient du budget du MJSP-Formation en cours des balistes | Le projet a atteint au moins 80% de sa contribution dans la satisfaction de cet indicateur. A présent, on estime moyenne la mesure de stabilité et d’équitabilité des BALs fonctionnels.  | L’émargement du personnel des BALs sur le budget du fonctionnement de l’Etat reste une étape importante qui n’est pas encore franchie. Sans cet élément, on n’aura pas la pérennisation du personnel qui maintenant fonctionne souvent avec des mois d’arriéré de salaire. En outre, il faut aussi l’application d’un code d’éthique et de déontologie qui empêche les questions de conflit d’intérêt ainsi qu’un traitement salarial satisfaisant accompagné d’un mécanisme de supervision qui promeut la productivité et la compétence. En ce sens le travail de plaidoyer du projet devrait continuer**.**  |
| Produit : 1.2 Les nouveaux BALs sont opérationnels et offrent des services d’aide juridique et judiciaire de qualité | **Indicateur 1.2.1**Nombre de personnel des BALs qui participent à au moins une formation initiale pour la prise en charges des gens (désagrégé par sexe et par groupe d'âge | **0** | **36** | Une première formation sur la médiation a eu lieu | **9 (3 femmes, 6 Hommes)** | La situation d’insécurité dans la région métropolitaine a contraint le staff du projet de réviser la stratégie de réalisation des formations. Maintenant, on planifie les autres séances en province qui devraient avoir lieu avant la fin du mois de juin.  |
| Indicateur 1.2.3Nombre de matériels de communication et de visibilité produits et distribués dans les zones ciblées du projet, dans les commissariats et les prisons |  | **1200** | Pendant cette période, l’OPC a conçu plusieurs outils de vulgarisation, notamment des capsules médiatiques, des pamphlets et des brochures qui sont dans un processus de multiplication pour distribution à grande échelle. Entretemps, d’autres organisation partenaires, dont la Fondation Terre Bleue, la VHDH et l’OCNH ont pu atteindre environ 11,000 personnes via des réseaux sociaux, en particulier Facebook.  | Via des OSCs (VHDH, FJKL, IMED, FTB, et l’OCNH) le projet a distribué **plus de 800** matériels de communication et de visibilité en rapport avec l’assistance légale |  |
| **Produit 1.3**Les organisations de la société civile disposent des capacités techniques accrues pour renforcer leur offre juridique et leur collaboration avec les nouveaux BALs | **Indicateur 1.3.**Mesure dans laquelle les cliniques juridiques sont mises en place de manière durable et équitable |  | **Forte** | La stratégie des cliniques qui consiste à envahir les espaces des jeunes notamment via les écoles, les églises, et les centres culturels, pour présenter des sujets de droit d’actualité et qui sont souvent source de conflit, peut entrainer un effet à long terme du travail accompli.  |   |  |
| Indicateur 1.3.1Nombre de cliniques juridiques opérationnelles mises en place | **0** | **3** | 1089 personnes (605 femmes, 484 hommes) ont reçu des consultations des différentes cliniques qui ont eu lieu. (Un effectif de 2130 personnes (1145 femmes, 785 hommes) ont déjà atteint les sessions de formation des cliniques cette année. En effet, environ 40 cliniciens et cliniciennes travaillent toutes les semaines pour former et prodiguer des conseils à la population | **2** | Les autres institutions avec lesquelles le projet comptait réaliser les cliniques additionnelles ont désisté à cause de la situation d’insécurité. En conséquence, le projet a prolongé le contrat de la première clinique du Barreau de P-au-P dans le but d’atteindre l’objectif initial |
| **Indicateur 1.3.2:** Nombre de personnes bénéficiant d’aide juridique et assistance légale par les organisations de la société civile (désagrégée par sexe) |  | **50** | OCNH, FTB, FJKL, et IMED appuient la population via des aides légales au cours de cette période | **1139**Personnes dont 109 femmes et 1030 hommes ont déjà reçu du support à travers 4 organisations. Ces assistances ont déjà conduit à 546 libérations (31 femmes et 515 hommes) | Il convient de souligner que pour obtenir ces résultats, les organisations ont travaillé dans 16 juridictions à travers le pays.  |
| Produit 1.4 Le personnel des nouveaux BAL, les parajuristes, les assistants juridiques et avocats stagiaires disposent des compétences sociales et des capacités sur l’approche sociale pour offrir des services d'aide juridique et judiciaire | Indicateur 1.4.1Nombre de personnel des BALs, du CNAL, parajuristes, assistants juridiques et avocats stagiaires, institutions sont formés sur les compétences sociales de prise en charge et la prestation de services et l'approche de protection des bénéficiaires |  | **20** |  | **26 (9 femmes, 17 hommes)** |  |
| Produit 1.5Les BALs disposent d’une base de données, des rapports d’analyse des données et des enquêtes de perception permettant un débat informé sur les besoins de la population au niveau des services de justice | Indicateur 1.5.1Nombre de base de données harmonisées et interconnectées mises en place et opérationnelles | **0** | **2** | -Système informatisé des Tribunaux pour Enfants a déjà eu deux étapes.-On a une version pilote du système de gestion du CNAL et des BALsLes travaux de préparation pour l’installation de la base de données du CNAL est en cours.  | Les travaux déjà effectués sont évalués à environ 75% de la mise en place des deux bases de données. |  |
| Indicateur 1.5.2:Nombre de personne formées sur l'utilisation de la base des données mises en place, l’analyse des données et la production de rapports paramétrés | **20** |  | Installation de la base de données de gestion des mineurs dans deux Tribunaux pour Enfants. | 35 (6 femmes, 29 hommes) personnes formées sur la base de données des enfants.  |  |
| **Résultat 2**La réduction du flux entrant de dossiers et le désengorgement du système judiciaire de la justice, associés à une capacité accrue des titulaires de droits à faire valoir leurs droits | **Indicateur 2**Mesure dans laquelle les acteurs de la chaine pénale évoluent positivement dans la problématique de la détention préventive prolongée%( |  | Constat appréciable de la détention préventive prolongée | Aménagement d’une salle d’audience dans l’enceinte de la prison des Cayes pour faciliter la tenue des audiences | Absence de progrès significatif dans ce domaineLe taux de DPP dans les principaux centres carcéraux de la zone du projet est de 85.7 % | Impact négatif de la crise politique prolongée et l’insécurité galopante sur le système judiciaire |
| **Indicateur 2.1**Nombre de personnes (d’acteurs) de la chaîne pénale et de la société civile formés sur les mesures alternatives à la détention |  | **120** | Disponibilité de deux modules de formation validé sur la justice des mineurs et des alternatives à la détention.  | 93 (21 femmes, 72 hommes) personnes formées, notamment des magistrats, des avocats et des acteurs sociaux.  |  |
| **Produit 2.1**L’ensemble des acteurs de la chaîne pénale et les organisations de la société civile sont mieux outillés et formés pour limiter le flux entrant de personnes placées en détention préventive par l’utilisation de mesures alternatives | **Indicateur 2.1.2:** Nombre de session de sensibilisations aux droits des populations ciblées en rapport à l'accès à l'assistance légale |  | 3 | Les travaux sont réalisés de concert avec l’OPC et les OSCs partenaires du projet. | 4 sessions avec 2 dans les régions (Cap Haïtien, Les Cayes) |  |
| **Indicateur 2.1.3**Nombre de personnes formées sur la formation spécifique pour la PNH (initiale et continue) sur les compétences techniques et sociales, qualification des cas, déjudiciarisation, prise en charge et suivi des cas de VBG etc. |  | 50 | Planification des séances en juin pour un effectif d’environ 30 personnes additionnelles.  | 24(5F, 19H). |  |
| **Indicateur 2.1.4**Nombre d'acteurs (judiciaire, policiers, et sociaux) formés sur les modules de formation techniques et socialesUNICEF |  |  |  | 93 (21 femmes, 72 hommes) |  |
|  | Indicateur 2.1.5 :Nombre d’acteurs (personnes) judiciaires, policiers et sociaux formés sur les alternatives en matière de justice des mineursUNICEF |  | 30 | Disponibilité du module de formation ; | 156 (106 femmes, 50 hommes) | NA |
|  | **Indicateur 2.1.7**Nombre d'enfant en conflit avec la loi placés dans des familles d'accueil(UNICEF) |  | **15** | Formation pour 18 familles d’accueilDisponibilité d’une étude sur la prise en charge par les familles d’accueil | **120 (103 garcons, 17 filles)** |  |
|  | **Indicateur 2.1.8**Nombre de victimes bénéficiant un appui psychosocial à travers une organisation |  | 50 | Développement de module de prise en charge des appuis psychosocial.  | 386(72 femmes, 314 hommes) |  |
|  | **Indicateur 2.1.9** Nombre d'enfant en conflit avec la loi qui bénéficie un programme de réinsertion(UNICEF) |  | **50** | 35 | **90 (73 garcons, 17 filles)** |  |
| Produit 2.2Les populations les plus vulnérables bénéficient d’un accès accru au dépôt et d’un traitement renforcé des plaintes sensible au genre | **Indicateur 2.2.3**Nombre de mineurs en conflits avec la loi ayant reçu un accompagnement (scolaire, apprentissage de métier) via IBESR et OSC(UNICEF) |  | **50** | **Cible atteinte** | **90 (73 garcons, 17 filles)** |  |
|  |  |  |  |  |
| Produit 2.3Les populations vulnérables sont informées et sensibilisées sur leurs droits, la nouvelle loi sur l'assistance légale, et la disponibilité et l’accès aux services d’aide légale | **Indicateur 2.3.1** Nombre d’exemplaire de brochure et autres matériels de sensibilisation sur la nouvelle loi de l’assistance légale et l’accès au service d’aide légale, ... diffusé et vulgarisé par l'OPC |  | **1500** | -Mise en place d’un bureau de vulgarisation de la loi par l’OPC-Processus d’impression des matériels de communication en cours-Contractualisation en cours avec des média pour la diffusion des sports de vulgarisation |  | En dépit du fait que la vulgarisation de masse avec l’OPC n’est pas encore effective, presque toutes les préparations sont quasiment terminées pour avancer avec le processus de vulgarisation qui sera fait via plusieurs techniques à travers plusieurs plateformes dont les canaux traditionnels et les réseaux sociaux.  |
| **Indicateur 2.3.2**Pourcentage de la population de la zone du projet qui est au courant de l'existence de la loi sur l'assistance légale. |  | **30%** | A la suite du démarrage des activités de l’OPC, il peut y avoir une variation. | **17%** | On aura besoin de réaliser un sondage à la fin du projet pour mettre cet indicateur à jour.  |
|  | **Indicateur 2.3.3** Pourcentage de la population vulnérables indiquant qu’elle est prête à adresser les BALS pour des aides juridiques et judiciaires |  | **50%** |  | 91% |  |
| **Résultat 3 :**Le renforcement du secteur carcéral et judiciaire dans la réponse au COVID-19 contribue à l’effort de cohésion sociale et de consolidation de la paix | **Indicateur 3.1**Pourcentage de bénéficiaires (secteur carcéral) des campagnes de sensibilisation déclarant améliorer leur connaissance sur la COVID-19 |  | 70% | **-**Sensibilisation de 35 mineurs sur la COVID-Engagement de sensibilisation du personnel et des détenus de 8 centres via des organisation de la société civile | **50%** |  |
| **Indicateur 3.2**Pourcentage de personnes participant à l’enquête de perception sur la libération des prisonniers déclarant comprendre les critères de libération |  | **75%** | Les activités de monitoring de droit humains dans les prisons et de sensibilisation sur la situation des prisonniers, notamment leur droit en situation de crise dont la COVID-19 ont permis à une plus grande partie de la population de comprendre davantage les problèmes de la DPP.  | **28%** | A la lumière des explications données dans les différentes activités de lancement des activités des OSCs financées par le projet une plus grande part de la population comprend la nécessité de désengorger les prisons notamment via des libérations de groupes pour les personnes éligibles.  |
| **Indicateur 3.3**Nombre d'audience présentielle tenue dans les centres carcéraux  |  | **10** | **-** L’aménagement de la salle d’audience des Cayes a permis l’organisation des séances au sein de ladite prison. | **3** |    |

**Leçons apprises**

* Avec la situation sécuritaire qui prévaut à travers le pays, surtout dans la région métropolitaine, les centres de détention sont souvent en alerte. Par conséquent, leur accès devient de plus en plus difficile. Les travaux d’assistance légale pour les détenues ainsi que les activités de sensibilisation aux droits des détenus deviennent compliqués.
* Parmi les autorités judiciaires et carcérales, les responsables des centres de détention sont plus compréhensifs par rapport aux questions des droits humains, notamment les droits des détenus, et de la nécessité de faire fonctionner le système judiciaire pour tacler la problématique de la détention préventive prolongée.
* Une partie importante des agents de la police n’a aucun souci des questions de droits humains, et surtout quand il s’agit des droits des détenus. Cependant, les agents qui ont reçus une formation de la DAP, sont amplement bien imbus des questions des droits des détenus et s’apprêtent à les prendre en compte quand cela est possible. En effet, confier des détenus sous la garde des policiers sans aucune formation en DAP risque d’aggraver les violences aux personnes privées de liberté.
* Il existe une situation d’incompréhension de la majorité des agents policiers à l’égard des organisations de défense des droits humains qui luttent pour le respect d’un certain nombre de droits des détenus. L’amélioration de cette situation nécessite un effort considérable de la part des organisations de défense des droits humains qui devraient dans une large mesure se pencher aussi sur les cas d’abus que subissent les policiers dans l’exercice de leur fonction. Certaines organisations, notamment la VHDH et l’OCNH qui travaillent dans des centres de détention commencent à développer des stratégies pouvant permettre une meilleure collaboration entre ces deux entités
* Les effets structurels que recherche le projet en termes de dividendes de paix construite sur un meilleur accès à la justice paraissent difficile d’acces si on ne prend pas en compte les besoins de support du secteur judiciaire de sorte qu’il soit vraiment au service de l’ensemble de la population mais non contre les faibles et les indulgents tel qu’il est actuellement.
* Le bon fonctionnement des Bureaux d’Assistance Légale (BAL) constitue un pilier important dans l’accès à la justice des populations vulnérables au niveau des juridictions. Donc, il est important que les autorités travaillent pour doter les BALs de ressources financières et humaines adéquates avec l’application des principes stricts pour qu’ils puissent être vraiment au service des populations vulnérables en quête d’assistance légale.
* Avec la situation d’insécurité qui s’aggrave surtout au niveau de l’aire métropolitaine, la tenue des formations aux profits des cadres en régions devient plus difficile ainsi que d’autre activités. En effet, la période initiale prévue pour presque chaque activité nécessite un réajustement qui impacte aussi la période normale de mise en œuvre du projet.
* Il semble que les institutions siégeant au sein du conseil d’administration du CNAL, notamment le Ministère de la Justice et l’association des Barreaux, ne s’entendent pas sur la manière d’avancer avec la mise en place des BALs ; ce qui pourrait influencer sur la stabilité et des BALs

**Partie III: Questions transversales**

Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films (limite de 1000 caractères):

En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des weblinks à la communication stratégique publiée. (limite de 2000 caractères):

Vous pouvez également joindre un maximum de 3 ﬁchiers dans diﬀérents formats (ﬁchiers image, powerpoint, pdf, vidéo, etc.) et 3 liens à des ressources web pour illustrer l'impact humain du projet [OPTIONAL]

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi:** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères) | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence? Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires?  |
| **Evaluation:** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport? | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire): 40000$USD UNDP15000$USD UNWOMAN10000$USD UNICEFSi le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)*:      On prévoit entreprendre une évaluation finale indépendante du projet à partir du mois de Juillet 2022. A date les étapes suivantes ont été franchies dans la préparation de cette évaluation :* Elaboration des termes de référence de l’évaluation
* Publication des termes de références de l’évaluation pour recueillir des propositions
* Constitution d’un comité provisoire d’évaluation des offres
 |
| **Effets catalytiques (financiers):** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donnateur: Montant ($):                                  |
| **Eﬀet catalytique (non ﬁnancier)** : Le projet a-t-il permis ou créé un changement plus important ou à plus long terme dans la construction de la paix?[ ] Aucun eﬀet catalytique[ ] Peu d’eﬀet catalytique [ ] Eﬀet catalytique important [ ] Eﬀet catalytique très important [ ] Je ne sais pas[x] Trop tôt pour savoir | Veuillez décrire comment le projet a eu un effet catalytique (non-financier)Veuillez limitez vos réponses à 3000 caractères |
| **Autre**: Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires? (Limite de 1500 caractères) |       |

**Partie IV: COVID-19**

*Veuillez répondre à ces questions si le projet a subi des ajustements financiers ou non-financiers en raison de la pandémie COVID-19. CETTE SECTION EST OPTIONELLE*

1. Ajustements financiers : Veuillez indiquer le montant total en USD des ajustements liés au COVID-19.$
2. Ajustements non-financiers : Veuillez indiquer tout ajustement du projet qui n'a pas eu de conséquences financières.
3. Veuillez sélectionner toutes les catégories qui décrivent les ajustements du projet (et inclure des détails dans les sections générales de ce rapport) :

[ ]  Renforcer les capacités de gestion de crise et de communication

[ ]  Assurer une réponse et une reprise inclusives et équitables

[ ]  Renforcer la cohésion sociale intercommunautaire et la gestion des frontières

[ ]  Lutter contre le discours de haine et la stigmatisation et répondre aux traumatismes

[ ]  Soutenir l'appel du SG au « cessez-le-feu mondial »

[ ]  Autres (veuillez préciser):

Le cas échéant, veuillez partager une histoire de réussite COVID-19 de ce projet (*i.e. comment les ajustements de ce projet ont fait une différence et ont contribué à une réponse positive à la pandémie / empêché les tensions ou la violence liées à la pandémie, etc.*)